

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### - RÉUNION DU 29 AOUT 2023 -

### DÉCISION N° 23 - 06 - 044

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni le mardi 29 août 2023 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

#### Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)

#### Excusés :

- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

#### **Décision 5 : L'autorisation donnée à la Présidente afin de signer l'acte notarié permettant l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain.**

Suite à l'opération de restructuration du centre de Saint-Etienne La Métare intervenu en 2016, le SDIS a sollicité auprès de la ville le transfert en pleine propriété de ce bien. Le bâtiment de sept niveaux, jouxtant la caserne - et qui était destiné auparavant à accueillir des logements de fonction pour les sapeurs-pompiers - a été exclu de cette opération de transfert et est resté un bien communal.

Cet immeuble de logements n'était plus alimenté en eau et en chauffage depuis plusieurs années et sa valeur s'était de ce fait dépréciée. A titre de compensation, une convention financière a été établie en 2018 dans laquelle le SDIS s'est engagé à verser une participation financière à la ville de Saint-Etienne à hauteur de 100 000 €.

Compte tenu de sa proximité avec la RN 88, cet immeuble a été démoli en 2021. La parcelle libérée d'une superficie de 2 898 m<sup>2</sup>, doit répondre dorénavant à des besoins d'activité économique. Un garage de réparation automobile va ainsi prochainement s'y implanter et occuper la majeure partie du terrain.

La ville de Saint-Etienne a par ailleurs répondu favorablement à la demande du SDIS concernant la vente à l'euro symbolique de la surface restante de 250 m<sup>2</sup>. Cette nouvelle parcelle permettra à l'établissement d'aménager une zone de parking supplémentaire aux abords de la caserne.

Il conviendrait d'autoriser la Présidente à signer l'acte notarié devant intervenir en l'étude de Maître Martinon, notaire à Saint-Etienne.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique** : Le bureau autorise la Présidente à signer l'acte notarié - ainsi que l'ensemble des pièces y afférent - devant intervenir en l'étude de Maître Martinon, et relatif à l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain situé dans le quartier Saint-Etienne la Métare.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

La Présidente du Conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Darfeuille', with a long horizontal flourish underneath.

Marianne DARFEUILLE